

28/05/2026

CAPACITE D'EVALUATION ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR

I - ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT :

-Durée : 2 années universitaires

-Périodicité : Bisannuelle

-Modules d'enseignement communs aux étudiants des facultés de Marseille et Nice

II - PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT : Connaissances fondamentales et cliniques dans les domaines suivants :

1. Bases anatomiques
2. Bases neurophysiologiques
3. Bases psychologiques et psycho-pathologiques
4. Bases pharmacologiques
5. Mécanismes de contrôle de la douleur
6. Les douleurs d'origine neurologique
7. La maladie migraineuse et les algies vasculaires de la face
8. Les algies cranio-faciales
9. Les antalgiques périphériques. Les psychotropes. Les adjuvants
10. Les antalgiques centraux. Pharmacovigilance
11. Les thérapeutiques physiques. L'acupuncture
12. Les techniques loco-régionales : les blocs.
13. La chirurgie de la douleur : chirurgie d'interruption et chirurgie conservatrice.
14. Prise en charge psychologique et psychiatrique de la douleur
15. Douleur et cancer. Douleur et soins palliatifs
16. Lombalgies et radiculalgies chroniques
17. Douleurs d'origine musculaires, tendineuses
18. Douleurs abdominales, pelviennes et uro-génitales
19. Douleur de l'enfant et de la personne âgée
20. Douleurs aiguës : post-opératoire, post-traumatique
21. Ethiques. Coût socio-économique de la douleur

Durée 160 heures : 1^{ère} année : 5 modules / 2^{ème} année : 6 modules

III - COURS

La CAPACITE douleur se fera sur une modalité totalement virtuelle (en dehors de l'examen écrit et des oraux)

Les conférenciers fourniront aux étudiants les diaporamas sonorisés de leur cours, qui seront mis en ligne sur une box commune aux deux facultés (Marseille, Nice).

Quatre semaines après la mise en ligne des cours de chaque module, une réunion virtuelle sera organisée avec les enseignants du module concerné permettant aux étudiants d'échanger et de poser des questions sur les cours fournis par les enseignants.

La présence aux réunions virtuelles est obligatoire (une absence par année est tolérée sur justification).

IV- ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

L'enseignement pratique correspond à 30 journées de stage clinique effectuées pendant les 2 années d'enseignement.

Les terrains de stages doivent être des structures douleur chroniques (consultations ou centres) de la région Provence-Alpes Côte d'Azur (PACA) labélisées par la DGOS et l'ARS ions (liste consultable sur le site du Ministère de la santé https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/douleur/article/les-structures-specialisees-douleur-chronique-sdc&ved=2ahUKEwjB8MjW8-yJAxUicaQEhd4jNcsQFnoECAwQAQ&usq=AOvVaw3rEnk8VB9rwtD9CFRdF_U3).

La moitié du temps de stage sera effectué dans un des centres d'évaluation et de traitement de la douleur de la région avec une évaluation qualitative du stage réalisée par le responsable du Centre (grille d'évaluation jointe).

La participation, d'au moins deux jours, aux congrès de la SFETD, de l'EFIC ou de l'IASP, équivaut à 2 jours de stage. Deux jours au total de congrès sont autorisés par étudiant sur les deux années.

Des stages hors région PACA peuvent être acceptés à la condition que le lieu de stage corresponde à une structure de prise en charge de la douleur chronique labélisée par la DGOS et son ARS de rattachement après validation par la commission pédagogique.

Les stages à l'étranger ne sont pas acceptés.

Le stage clinique devra être terminé avant la fin septembre de la seconde année de stage. Une planification de la répartition des journées de stage devra être présentée par l'étudiant au responsable local d'enseignement.

IV - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

1°/ Examen écrit de fin de 1^{ère} année autorisant l'inscription en 2^{ème} année.

2°/ Examen écrit de fin de 2^{ème} année

Pour les deux examens écrits, les étudiants seront :

- **ADMIS** si la moyenne des 6 questions est égale ou supérieure à 10 / 20, sans aucune question avec une note inférieure à 6/20
- **A L'ORAL DE RATTRAPAGE** : si la moyenne des 6 questions est égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20, sans aucune question avec une note inférieure à 6/20
- **RECALES** : si la moyenne des 6 questions est inférieure à 9/20 ou si une des questions est notée en dessous de 6/20, quel que soit la moyenne totale.

V - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Sont admis à s'inscrire à cette Capacité, les titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats.

Une lettre de motivation, ainsi qu'un CV court devront être adressés au responsable local de la Capacité d'évaluation et de traitement de la douleur de l'APH de Marseille (pour les étudiants inscrits à la Faculté de Marseille) ou de celui du CHU de Nice. (pour les étudiants inscrits à la Faculté de Nice).

La lettre de motivation devra comporter les coordonnées complètes de l'intéressé (adresse postale, téléphone, adresse email)

L'inscription en vue de la préparation d'une capacité est subordonnée à la réussite à un examen probatoire comportant des épreuves écrites et un entretien.

Les docteurs en médecine justifiant d'au moins trois années d'activité professionnelle peuvent être dispensés des épreuves écrites.

Les médecins ayant déjà obtenu un DU/DIU/DESU de prise en charge de la douleur et/ou de soins palliatifs sont dispensés du probatoire.

En accord avec la Collège des Enseignants de la Médecine de la Douleur, les internes en cours de formation FST 'Médecine de la Douleur' ou l'ayant obtenu sont dispensés de 1^e année et peuvent s'inscrire directement en 2^e année. Cette inscription en 2^e année nécessite que le candidat ait sa thèse en Médecine. Ces étudiants FST sont dispensés de stage pratique, les semestres de FST faisant équivalence de stage pratique

Chaque promotion ne pourra concerner que 26 capacitaires à l'inscription initiale (13 à Marseille et 13 à Nice) pour des raisons de capacité de formation pratique. Une fois ce chiffre de 26 atteint, plus aucune inscription sera possible.